

Direction départementale des territoires de l'Ain

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé du Rhône, sur la commune de SERRIERES-DE-BRIORD par la société SOLARHONA (filiale de la CNR) et préalable à la délivrance du permis de construire

Par arrêté préfectoral en date du 16 février 2024, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 33 jours, du lundi 25 mars 2024 à partir de 8h30 au vendredi 26 avril 2024 jusqu'à 18h, dans la commune de SERRIERES-DE-BRIORD concernant le projet ci-dessus.**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- une note de présentation générale non technique du projet, une étude d'impact et son résumé non technique,
- le dossier de permis de construire,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) n° 2023-ARA-AP-1560 du 23 août 2023 sur l'étude d'impact déposée à l'appui de la demande de permis de construire et le mémoire en réponse à cet avis,
- les avis des services, collectivités locales et organismes consultés ;
- le certificat de dépôt des données de biodiversité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation en ligne du dossier d'enquête et la formulation d'observations, en mairie de SERRIERES-DE-BRIORD ;
- le dossier d'enquête publique est consultable :
 - en dématérialisé sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5180>
 - en version papier, en mairie de SERRIERES-DE-BRIORD, dans laquelle un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie ;
- les observations du public peuvent être déposées par courriel, sur le registre numérique ou à l'adresse courriel : enquete-publique-5180@registre-dematerialise.fr et seront consultables par tous sur le registre numérique ;
- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de SERRIERES-DE-BRIORD et seront insérées dans le registre d'enquête tenue en mairie.

Madame Véronique BRILLANT, nommée commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes **en mairie de SERRIERES-DE-BRIORD**:

- **lundi 25 mars 2024 de 8h30 à 11h30**
- **samedi 30 mars 2024 de 8h30 à 11h30**
- **jeudi 4 avril 2024 de 8h30 à 11h30**
- **vendredi 26 avril 2024 de 15h à 18h.**

Au terme de la procédure, la préfète de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la société SOLARHONA, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Julien VALETTE, Chef de projets photovoltaïques
SOLARHONA 17 Quai Joseph Gillet, 69004 Lyon – Immeuble LE QG – France
Tel. 06 73 47 95 82 / j.valette@solarhona.fr

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de SERRIERES-DE-BRIORD, ainsi que sur le site internet des services de l'État:

(<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Autorisations-d-urbanisme/Projets-photovoltaïques>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.